

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 3152 - Mercredi 09 Mai 2018 - Prix : 200 Fc

VISITE DU PRÉSIDENT DE BOSTWANA

Les assises nationales au cœur des échanges entre Azali et Tsi Masisi



Le président Azali avec son homologue du Botswana

DERNIÈRE MINUTE :

**La France suspend les visas
aux ressortissants comoriens**

LIRE PAGE 2

RASSEMBLEMENT DE L'UNION DE L'OPPOSITION

**Échauffourées entre
les manifestants et le GIPN**

LIRE PAGE 3

**Prières aux heures officielles
Du 06 au 11 Mai 2018**

Lever du soleil:
06h 14mn
Coucher du soleil:
17h 53mn

Fadjr : 05h 04mn
Dhouhr : 12h 08mn
Ansr : 15h 08mn
Maghrib: 17h 56mn
Incha: 19h 10mn



HAMADA MADI, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION DE L'Océan Indien

"Le forum des énergies durables se veut être un lieu de rencontres et d'affaires"

SG-COI Hamadi Madi

La Commission de l'Océan Indien organise du 28 au 30 mai à l'île Maurice, le forum régional des énergies durables. L'occasion pour le secrétaire général de la COI, Hamada Madi, de faire le point sur ce grand rendez-vous régional mais aussi de revenir sur les énergies renouvelables dans l'Océan indien. Interview accordée à La Gazette / HZK-Presse.

Question : Pourquoi organiser un Forum régional des énergies durables ?

Hamada Madi : Ce Forum, qui se tiendra du 28 au 30 mai à Maurice, est l'initiative de la Commission de l'Océan Indien dans le cadre son programme COI-ENERGIES, financé par l'Union européenne. Le but essentiel de ce forum, c'est de mettre en place un réseau de professionnels qui va réunir à l'intérieur de la région de la COI, mais aussi au-delà, autorités publiques, professionnels du secteur et centres de recherche engagés dans la filière énergétique pour échanger sur les dernières avancées sur l'état de l'art ainsi que pistes de réflexion dans trois domaines. Premièrement, la gouvernance, l'environnement réglementaire et le climat des affaires pour l'accès à l'énergie, ainsi

que la définition et la mise en œuvre de stratégies énergétiques, visant bien sûr les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Le deuxième thème s'articule autour de l'intégration des énergies renouvelables dans les systèmes électriques. Le troisième thème, c'est l'efficacité énergétique dans l'industrie et dans le secteur du bâtiment car ce qui coûte le moins, c'est l'électricité qui n'est pas produite.

Question : Qu'attendez-vous de ce Forum ?

H.M : Il s'agit avant tout de créer des liens pérennes entre les acteurs de l'énergie et de partager leurs expériences puisque le but du programme COI-ENERGIES, c'est un meilleur accès à l'énergie pour les populations de la région. Ce Forum est un forum « business-to-business », un forum de professionnels, qui a comme objectif la pérennisation des actions du programme COI-ENERGIES. Celui-ci a une durée limitée mais il sous-tend la pérennisation de toutes ses actions. C'est le cas notamment dans le domaine de la stratégie économique puisque nous mettons en place des stratégies nationales et des systèmes d'information énergétiques nationaux. Nous prévoyons également la

création et le développement d'un Cluster d'entreprises et de centres de recherches en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

Question : La COI a lancé le programme COI-ENERGIES pour ses Etats membres. Pouvez-vous nous parler de l'état d'avancement du projet ?

H.M : Financé par le 10ème FED, l'objectif du programme COI-ENERGIES est de promouvoir les énergies renouvelables (ER) et l'efficacité énergétique (EE) dans nos Etats membres. Les résultats attendus sont une stratégie énergétique régionale focalisée sur le développement des compétences et des institutions, une stratégie de communication et de sensibilisation sur les ER et l'EE, un cadre réglementaire et un climat des affaires favorisant la production d'électricité d'origine renouvelable, le renforcement des capacités des organismes gouvernementaux et des investisseurs privés en termes de conception, d'ingénierie, de construction et de gestion de systèmes décentralisés de production électrique et d'énergie basée sur des sources d'énergie renouvelables et enfin, des normes de performance énergétique pour les bâtiments neufs et les appareils électroménagers. Du fait que nous entrons dans la dernière année de mise en œuvre du programme qui se terminera en juin 2019, l'équipe technique met les bouchées doubles pour répondre à ces objectifs, d'autant plus que les enjeux de la transition énergétique sont considérables !

Question : Que pensez-vous de la situation actuelle aux Comores en matière d'énergie durable ?

H.M : Aujourd'hui, les Comores importent 90% de leur énergie commerciale sous la forme de combustibles fossiles. Les énergies renouvelables n'y représentent qu'1% de l'électricité produite. Mais dans sa vision 2030 et à travers les Assises

de l'énergie organisées au mois d'août 2017, le pays a réaffirmé son engagement pour porter la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique comorien de 50% d'ici 2030. La COI, à travers son programme Energies, y contribuera.

Question : Aujourd'hui, quel Etat membre de la COI est considéré comme étant le plus avancé en énergies durables et quels sont les mécanismes qu'il a mis en place pour y arriver ?

H.M : La Réunion a indéniablement actuellement une longueur d'avance en termes d'intégration des énergies renouvelables dans son système électrique. En 2016, plus de 34% de l'énergie qui y était produite provenait de sources renouvelables. Cette réussite est basée sur un nombre de facteurs dont des subventions et autres incitations de l'Etat.

Question : Ces mécanismes sont-ils valables pour les autres pays membres ?

H.M : Pas nécessairement. Malgré notre communauté de destin et nos similarités, les niveaux de développement économiques des pays de la région ne sont pas uniformes. Cette hétérogénéité économique fait que nos États membres peuvent avoir des priorités immédiates différentes en termes de politique énergétique. Pour certains, c'est en premier l'accès universel à l'énergie, c'est-à-dire l'électrification du territoire, pour d'autres, la transition vers un mix énergétique intégrant plus d'énergies renouvelables est l'actualité des parties prenantes. Ce Forum se veut justement être un lieu de rencontres et d'affaires dont pourront bénéficier tous les participants, y compris bien sûr ceux des Comores, avec une approche globale du marché des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique afin de répondre aux ambitions, besoins et enjeux du développement durable.

Question : Le programme COI-ENERGIES va travailler avec l'International Renewable Energy Agency (IRENA). Comment comptez-vous vous y prendre ?

H.M : Nous avons initié des contacts avec IRENA et souhaitons pouvoir travailler ensemble. Leighton Waterman, Programme Officer de la SIDS Lighthouse Initiative de l'IRENA, fera une présentation lors du Forum. L'intitulé de celle-ci est, « Le mix électrique du futur dans les pays en développement : comment utiliser au mieux les outils d'évaluation et de calcul ». Ce sera l'occasion d'approfondir les pistes de coopération.

Question : Quels sont les principaux obstacles au développement des énergies propres dans notre sous-région ?

H.M : Les Etats membres de la COI sont des Etats insulaires et l'intégration des énergies renouvelables dans les systèmes électriques insulaires posent un certain nombre de contraintes et de questions. Puisqu'il s'agit d'îles, il n'est pas possible de penser en termes d'interconnexion et de marché régional de l'énergie. L'autre caractéristique est géographique et climatique : nous sommes dans une région qui bénéficie d'un ensoleillement important et qui est entourée de mer. Cependant, l'énergie solaire est une énergie intermittente et ne peut en aucun cas assurer aujourd'hui la totalité des ressources énergétiques de nos îles. Pour ce qui concerne l'énergie marine, le monde en est encore à un stade de démonstrations pilotes. Restent les autres énergies alternatives comme la géothermie qui a l'immense avantage de pouvoir générer de l'électricité en base. Les Comores ont effectué des recherches prometteuses qu'il s'agit de continuer pour transformer l'essai.

Propos recueillis par Mohamed Youssouf

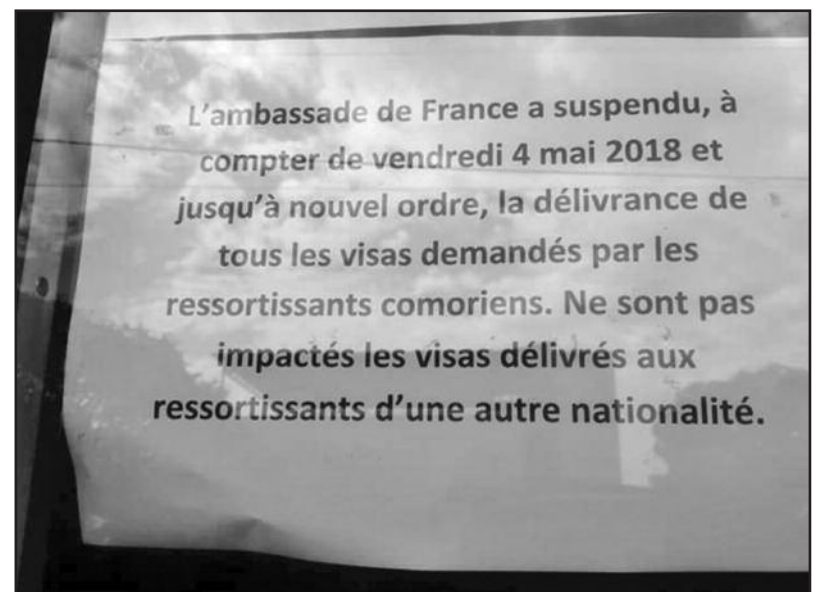
DERNIÈRE MINUTE :

La France suspend les visas aux ressortissants comoriens

Dans un bref communiqué, l'ambassade de France à Moroni vient d'informer le public qu'elle « a suspendu à compter de vendredi 4 mai 2018 et jusqu'à nouvel ordre, la délivrance de tous les visas demandés par les ressortissants comoriens ».

Une mesure qui vient s'ajouter à celle déjà prise depuis quelques semaines par les autorités françaises, concernant la suspension des visas diploma-

tiques aux officiels comoriens, en réaction à la décision du gouvernement comorien du 14 mars dernier d'interdire l'accueil des comoriens expulsés de Mayotte. A Moroni, on attend la réaction du gouvernement du président Azali Assoumani, suite à cette nouvelle mesure prise par Paris de geler la délivrance des visas aux comoriens.



VISITE DU PRÉSIDENT DE BOSTWANA

Les assises nationales au cœur des échanges entre Azali et Tsi Masisi

Le président de la République Botswana était à Moroni, hier. Cette visite de moins de 5 heures rentre dans le cadre de la volonté manifestée par les deux chefs de l'Etat d'établir d'excellentes relations diplomatiques entre les deux pays. Entre Azali et Makgwee Tsi Masisi, les discussions ont porté essentiellement sur les assises nationales.

Après avoir passé moins de 5 heures sur le sol comorien, le président du Botswana a regagné son pays hier aux environs de 18h00. Arrivé par un avion spécial, le président Makgwee Tsi Masisi a été accueilli avec sa délégation par son homologue comorien, Azali Assoumani à 14h40 avec qui il s'est rendu à Beit Salam. Sur place, les deux chefs d'Etat ont tenu une conférence de presse conjointe. D'après un communiqué de

presse dont une copie est parvenue à La Gazette / HZK-Presse, les deux présidents ont réitéré leur volonté de tisser des relations solides, la coopération entre les deux pays se basant sur « des valeurs universelles de respect de la liberté, de la démocratie, de l'état de droit et de la bonne gouvernance ».

« Je suis venu renouer la coopération entre les pays membres de la SADEC », a déclaré le président du Botswana. « Nous nous sommes

mis d'accord qu'à partir d'aujourd'hui, nos pays vont collaborer ensemble pour l'intérêt des deux pays mais aussi dans l'intérêt de l'Afrique », a dit à son tour Azali Assoumani qui a dit sa fierté d'accueillir son homologue du Botswana.

Les deux hommes d'Etat se sont entretenus sur les assises nationales, tenues en février dernier. Makgwee Tsi Masisi a félicité le président comorien de la réussite des assises

et encourage son homologue comorien à mettre en œuvre les recommandations issues de ce dialogue. « Il lui a aussi fait part de l'entière disponibilité de la république de Botswana à accompagner le gouvernement comorien dans sa vision de faire des Comores, un pays émergent à l'horizon 2030 », peut-on lire dans le communiqué.

Ibnou M. Abdou

INSTITUTIONS

Le chef de l'Etat nomme 3 conseillers pour renforcer la Cour suprême

Les trois magistrats nommés par le président de la République pour renforcer la Cour suprême ont prêté serment hier matin devant le président de la haute juridiction et le vice-président en charge des transports. Des juristes aux compétences et expériences conséquentes, à en croire le directeur de cabinet de la Cour suprême.

Me Harimia Ahmed, M. Nidhoim Attoumane et Me Idrisse Abdou ont été nommés conseillers auprès de la Cour suprême, hier. « Ce sont de grands noms de ce pays, qui ont des compétences professionnelles et des expériences politiques. Certains étaient des ministres, d'autres ont excellé dans leur fonction. Leurs compétences et expériences se passent de tout commentaire », a déclaré à leur égard Mohamed Cheikh Charif Abdallah. Pour ce directeur de cabinet de la Cour, « l'important, c'est qu'ils ont juré, la main sur le Coran, qu'ils vont accomplir fidèlement et scrupuleusement leur mission de la manière la plus impartiale possible ».

Me Youssouf Msa s'est réjoui « de voir que les sections se mettent en place progressivement et que cette cour, qui rend des décisions très saluaires, va se retrouver au complet pour pouvoir remplir ses missions fidèlement à la Constitution, fidèlement à la loi organique relative à la Cour suprême et fidèlement à la morale publique dont elle est garante ». Pour cet avocat de la Cour suprême, la tâche n'est pas de tout repos pour les 3 avocats fraîchement nommés: « En ce qui concerne Me Harimia, elle sera en charge des contentieux relatifs aux actes administrés aux administrations, du contentieux fiscal et d'autres dossiers encore. S'agissant des deux autres conseillers (...), il appartient au président de la Cour suprême de les affecter à des sections. Peut-être la section administrative mais eu égard de leur parcours, ils sont d'avantage privatis-

tes que publicistes. Donc on s'attend à ce qu'ils viennent étoffer la section commerciale par exemple de la Cour suprême ou la section judiciaire en générale », a-t-il indiqué.

Interrogée à la fin de la cérémonie de prestation de serment, Me Harimia Ahmed estime qu'il est natu-

rel qu'un avocat qui a travaillé plus de 30 ans dans un barreau devienne magistrat. « Le président de l'Union a manifesté sa confiance à mon égard, certainement au vu de mes compétences juridiques, sans vouloir me vanter. Il a du certainement réfléchir à cela, faire un topo de la carrière

que j'ai eu la chance d'accomplir au niveau des juridictions nationales », a fait observer l'ancienne bâtonnière du tribunal de Moroni, qui dit être consciente du « travail assez riche » qui l'attend dans ses nouvelles fonctions.

« Nous avons tendance à dire que l'administration ne peut pas être poursuivie. Elle peut être poursuivie comme elle peut être condamnée. C'est pour cela qu'il y a des juridictions administratives qui doivent juger l'Etat et les particuliers, l'Etat et les institutions, que ça soit nationale ou étrangère », a-t-elle déclaré. A la question de savoir si elle ne craint pas que sa nomination, qui intervient dans une période de tension, ne soit considérée comme politique, Me Harimia ne tergiverse pas: « Tension, ou pas tension, il y a une nomination qui est là, à une juridiction qui existait avant ces tensions et qui doit travailler. Moi, je travaillerai indépendamment de cela. Vous avez entendu

mon serment, je n'ai pas de position politique à exprimer ni de position politique à prendre. Je ferai le travail juridique ».

Interrogée sur le rapport entre ces nominations et la possible ouverture d'une chambre constitutionnelle à la Cour suprême pour le scrutin référendaire, l'avocate de la haute juridiction assure qu'il n'y a aucun rapport, ceci « parce que ces sections là ont été en attente de nomination pour compléter les effectifs pour que ces sections puissent fonctionner normalement. Je pense qu'il s'agit d'une opportunité de plus normales. C'est le président de la République qui nomme les magistrats à leurs fonctions, il n'y a pas, à mon avis, de calcul d'un calendrier politique si c'est la question que vous voulez me poser ».

Maoulida Mbaé



Les trois nouveaux membres de la cours supreme pretant serment

RASSEMBLEMENT DE L'UNION DE L'OPPOSITION

Échauffourées entre les manifestants et le GIPN

L'Union de l'opposition a convié les citoyens comoriens à un rassemblement, hier mardi, à la place de l'Indépendance. Un rassemblement interrompu après l'intervention du Groupe d'Intervention de la Police Nationale (GIPN) qui a procédé à l'arrestation d'Ali Mhadji et Mohamed Msaidié, deux députés à l'Assemblée nationale.

L'Union de l'opposition a tenu hier, un rassemblement à la place de l'indépendance. Plus tôt, elle s'était vue interdite de tenir ce meeting. Le GIPN, sommé de ramasser le matériel de sonorisation, s'est appliqué à le faire. Tout a dégénéré quand les éléments du Groupe d'Intervention de la police nationale ont voulu arrêter un jeune qui était sur place, sous prétexte qu'il prenait des photos avec son

smartphone.

Les manifestants, qui se sont emportés à la vue de la scène, se sont mis à jeter des pierres pour protester contre l'embarquement du jeune à bord du véhicule de police.

Joint au téléphone par La Gazette des Comores/Hzk presse, le secrétaire général du parti Juwa, Ahmed Hassane El Barwane, a dit condamner ce qui s'est passé à la place de l'Indépendance. « On sait très bien que ces milices visaient des gens et dans ce cas, nous condamnons leurs réactions car rien ne les obligeait à réagir de la sorte », a-t-il dit. Dans ses propos, M. Barwane explique que « rien ne peut empêcher les dirigeants et élus de l'opposition de s'exprimer tant que les textes les autorisent à réunir des gens aussi bien sur des places publiques que dans les lieux privées », se demandant si « on peut vraiment se

considérer dans un Etat de droit et en démocratie ».

Exaspéré, il conclut: « Nous savons que ces gens essaient de nous provoquer mais nous n'allons pas répondre car ça serait semer la

zizanie. Et si nous voulons le faire, nous le ferons car nous avons la population avec nous. Mais nous respectons le droit ».

A.O Yazid



Le GIPN lors de la dispersion du meeting de l'opposition Place de l'indépendance

POLITIQUE

Le MSAG a élu un nouveau bureau exécutif

Dahalane Mdahoma vient d'être réélu pour la deuxième fois consécutive, président du Mouvement de soutien aux actions du gouvernement (Msag). Avec son équipe composée de 7 personnes, le président du Msag se dit déterminé à battre campagne pour le référendum prévu le 30 juillet prochain.

Le Msag a pour mission principale de défendre les actions du gouvernement et plus particulièrement, la vision du président de la République. Après 2 ans à la tête du Mouvement de soutien aux actions du gouvernement, Dahalane Mdahoma a été réélu président du Msag au cours d'une assemblée générale le week-end à Moroni. Quelques heures après l'annonce des résultats, Dahalane Mdahoma a tenu une conférence de presse. Il saisira l'occasion pour présenter le nouveau bureau exécutif



Le nouveau bureau du MSAG devant la presse

ainsi que les objectifs du Msag. « Après l'assemblée, l'heure est au travail car il faut gagner », dira-t-il, repassant en revue les actions du

chef de l'Etat, citant la "fourniture de l'énergie, la téléphonie mobile et les droits d'inscription à l'Université des Comores", entre

autres réalisation à l'actif d'Azali Assoumani. Les objectifs du mouvement sont de défendre les actions du gouvernement et plus particulièrement, la vision du président de la République. « Le mouvement est là pour corriger l'opposition, répondre à ses allégations et aux manipulations envers la population comorienne », renchérit Mourid Mouhsen, secrétaire général du Msag pour qui le bilan des 20 mois d'Azali est 10 fois plus parlant que les 10 ans des régimes précédents: « Il faut être reconnaissant », insiste-t-il. S'agissant du référendum annoncé par le chef de l'Etat et prévu pour le 30 juillet, les membres actifs du Msag assurent être prêts à battre campagne en faveur du « Oui ». "Nous avons une nouvelle équipe dynamique capable de relever les défis et nous sommes confiants que nous gagnerons ces élections », conclut le trésorier général du mouvement, Elarif Ahamada.

Ibnou M. Abdou

CONFÉRENCE DE PRESSE DU SYNDICAT DE COMORES TELECOM

"Telma un concurrent néfaste pour Comores Telecom "

Moustoifa Said Hassane, secrétaire général du syndicat des agents de Comores Telecom s'est exprimé mardi à l'occasion de la fête du travail. Devant la presse, le syndicaliste s'est plaint de l'arrivée de Telma, concurrent direct de l'opérateur historique, sur le marché comorien. Une "menace" pour les 2400 employés de Comores Telecom.

conditions de travail des employés. Cette année, c'est l'arrivée du deuxième opérateur de télécommunication qui a cristallisé l'attention du secrétaire général du syndicat de Comores Télécom. « Les agents de Comores Telecom sont inquiets », a déploré Moistoifa Said Hassane pour qui l'arrivée de l'opérateur « n'est pas propice aux investissements ». Le syndicaliste sollicite l'assistance du gouvernement pour aider l'opérateur historique à faire face à la concurrence. Très remonté, Moustoifa Said Hassane ira jusqu'à qualifier Telma Comore de « concurrent sauvage » qui « nous a été imposé par l'ex-président des Comores Ikililou Dhoinine ». Il ajoute: « Telma est un néfaste concurrent pour Comores Telecom ». Confiant malgré tout, M. Said Hassane a déclaré avoir foi en l'actuel directeur général de CT, convaincu qu'il a toutes les qualités requises pour redresser la société malgré les nombreuses difficultés que connaît la société d'Etat. Il citera le réseau de Comores Telecom, défaillant, alors que le deuxième opérateur a eu tous « les privilèges et exonérations illégalement ». Un opérateur qui, selon lui, s'est

imposé avec un processus entaché d'irrégularités. Moustoifa Said Hassane indexe l'ancien régime, notamment le chef de l'Etat et son premier directeur de cabinet, Mmadi Ali qui toujours selon ses dires, voulaient coûte que coûte privatiser Comores Telecom à leur profit. « Si cette situation continue, il n'y aura bientôt pas de Comores Telecom. On verra s'enchaîner les licenciements et autres », a-t-il fait savoir. Le syndicaliste projette de demander une rencontre avec le président de l'Assemblée nationale, le président de la Cour suprême et adresser un courrier au secrétaire général du gouvernement ainsi qu'au chef de l'Etat pour que « nous essayions de trouver une solution ensemble ».

Ibnou M. Abdou

Comme à l'accoutumée, chaque 1er mai, le syndicat des agents de Comores Telecom organise une conférence de presse pour dresser le bilan des



Moustoifa Said Hassane SG du syndicat des agents de Comores Telecom

La Gazette des Comores

BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES

Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob _____

Périodicité :

3 mois ☐

6 mois ☐

12 mois ☐

Montant : _____

Montant : _____

Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces ☐

Chèque ☐

Virement bancaire ☐

n° _____

réf. : _____

Moroni le,

Signature : _____

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

CROIX-ROUGE ET CROISSANT-ROUGE INTERNATIONAL

155 ans au service des plus vulnérables

Hier au foyer des femmes de Moroni, le mouvement international de la Croix-rouge et du Croissant-rouge a célébré son 155ème anniversaire. L'occasion pour neuf volontaires du mouvement aux Comores de se voir attribuer leurs attestations. « Cette journée est pour nous, volontaires et membres du mouvement international, l'occasion de commémorer l'assistance voire l'aide que nous apportons à des milliers de personnes dans le monde dans des situations de conflits, de catastrophes naturelles et d'autres crises », a déclaré Said Hassane, vice-président chargé de la stratégie et de la politique au niveau national.

Le mouvement international de la Croix-rouge et du Croissant-rouge a célébré hier, ses 155 ans d'existence. Il intervient dans plusieurs contextes souvent rudes et difficiles. C'est dans cette optique que Said Hassane, vice-président chargé de la stratégie et de la politique au niveau national, rappelle « la détermination des volontaires à fournir, en temps voulu, des services humanitaires pertinents aux communautés vulnérables ». La Croix-rouge et le



Conférence du Croissant Rouge comorien et Croix Rouge

Croissant-rouge secourent dans le monde, par le biais d'intervention d'urgence et d'activités de développement, un bon nombre de personnes. Avec plus de dix-sept millions de volontaires répartis dans 192 pays dont les Comores, le mouvement ne cesse d'élargir ses interventions et ses aides humanitaires. De ce fait, les membres se réjouissent

de « constater que le Croissant-rouge comorien, une société nationale du mouvement, ne cesse de se distinguer à travers ses différentes actions humanitaires en faveur des plus vulnérables ». La société nationale joue un grand rôle. Présent dans 186 comités locaux, avec environ 18 643 membres volontaires dont près de 5000 actifs au niveau des trois îles, le

Croissant-rouge comorien intervient dans la gestion des catastrophes, dans le domaine de la santé, de la promotion des principes et des valeurs humanitaires que dans les renforcement des capacités. « Tous ensemble, que cela soit au niveau national ou international, nous ne ménageons aucun effort pour aider les populations à se préparer aux crises, à y faire face et s'en relever ;

d'où le thème "partout, pour tous, sourit" », explique Said Hassane. Le représentant du ministère de la santé salue l'audace des volontaires et des collaborateurs. « Le Croissant-rouge comorien est l'auxiliaire du pouvoir public », assure-t-il. Après avoir énuméré les domaines d'interventions du mouvement aux Comores, le représentant du ministère de la santé a loué les efforts fournis par tous les membres pour rendre le sourire aux plus vulnérables. « L'accès aux soins de santé, la préparation et la gestion des risques et des catastrophes, le renforcement de la résilience des communautés vraiment vulnérables, le rétablissement des liens familiaux, le dialogue neutre et impartial en cas de conflit, la réponse aux besoins urgents en matière d'eau et d'assainissement dans les situations de crise. Tout ça montre pourquoi nous nous devons de rendre hommage aux volontaires ». Au cours de la cérémonie, huit attestations ont été décernées à des volontaires ayant suivi une formation de base sur le secourisme et une pour le volontaire ayant marqué l'année par sa présence et son affluence dans leurs interventions.

A.O Yazid

FOOTBALL : COUPE ARABE À DJIBOUTI

Battu par la Somalie (3-2), le rêve comorien se morcelle

Le lundi 7 mai 2018 à Djibouti, Ngazi Sports (Comores) s'est fait piéger (3-2) par Banadir Club (Somalie), à l'occasion des préliminaires de la Coupe arabe, organisée par l'Uafa. Pourtant, la Somalie était menée (2-1) à 13 minutes de la fin du temps réglementaire. Ce soir, Ngazi affronte As As de Djibouti en deuxième et dernier match. Pour rappel, Somalie et Djibouti ont terminé (1-1) le week-end. En clair, même si Ngazi s'impose (23-0), son rêve est toujours charcuté.

Au stade international El-hadj Mohamed Hassan Gouled de Djibouti, les tours préliminaires de la Coupe arabe ont encore échappé aux Comores pour la 3e fois, après Chirazien (Syrie 2006), Jacm (Djibouti 2008), Volcan (Somalie, en terre djiboutienne, 2016). Mais, en 2012, aux Comores, Style Nouvel de Sima (Ndzouani), s'est desserré de l'étau technico-tactique, jusqu'à là irrésistible de Djibouti et de la Somalie.

« Il a surmonté les vagues des tours préliminaires. C'est indispensable à rappeler car il est le seul prétendant de l'Archipel à avoir franchi cette étape », souligne le Mirontsien Silale. Au duel du 2e tour, moins expérimenté, notre ambassadeur a été éliminé par les Algériens du Chabab de Belouizdad (5-1). A l'aller à Moroni, présomptueux les Algériens ont boudé le déplacement, prétextant une cascade de difficultés administratives et structurelles qui perturbaient leur équipe. Du coup, ils ont perdu le match par

forfait (3-0). Belouizdad doit donc sa qualification par la différence de buts (5-4). Une gloire se prépare Le lundi dernier donc, les dieux du stade international El-hadj Mohamed Hassan Gouled de Djibouti ont tourné le dos aux Comoriens, dans le cadre de la Coupe arabe. Ngazi Sport de Sima, Ligue de Ndzouani, s'est déséquilibré face à Banadir Sport Club de la Somalie (3-2), à l'occasion des préliminaires de la Coupe arabe, organisée par l'Union des Associations du Football Arabe (Uafa). Le merc-

redi 9 mai 2018, un face-à-face sans enjeu miroitant oppose les Comores à Djibouti. Même avec un score fleuve en sa faveur, la délégation de Ngazi doit préparer les valises et rêver la prochaine édition. Pour l'heure, les prétendants comoriens au titre de la compétition de l'Uafa, éprouvent de sérieuses difficultés à se rivaliser avec les adversaires du continent. Comme les Comores ne croisent pas les bras, tôt ou tard, ils auront du potentiel pour faire parler d'eux. Une victoire se planifie avec sacrifice. Bm Gondet



Numéros utiles

Police Moroni: 764 46 64 Fomboni: 772 01 37 Mutsamudu: 771 02 00	Port maritime Moroni: 773 00 08 Moheli 772 02 57 Anjouan: 771 01 43
Gendarmerie Moroni: 764 49 92 Fomboni: 772 01 37 Mutsamudu: 771 02 00	Hopitaux Moroni:: 773 25 04 Fomboni: 772 03 73 Mutsamudu: 771 00 34
Immigration Ngazidja: 773 42 86 Anjouan: 771 01 73 Moheli: 772 01 37	Banques BIC: 773 02 43 Eximbank: 773 94 01 Banque centrale: 773 10 02 SNPSF: 764 43 00 Meck: 773 36 40
Aéroport Hahaya: 773 15 95 Ouani: 771 07 31 Moheli: 772 03 71	MAMWE Moroni: 773 48 00 Mutsamudu: 771 02 09 Fomboni: 772 05 18
HÔTELS & RESTAURANTS : Le Select 773 00 31	

TRIBUNE

Monsieur le Président, rétablissons l'ordre constitutionnel !

On la connaissait malmenée, instrumentalisée quand elle n'était simplement pas ignorée. Mais voilà qu'on la découvre suspendue. La déconsidération à l'égard de la Constitution dans notre pays a pris une autre tournure ces dernières semaines. Le Président de l'Union a décidé de transmettre les compétences de la Cour constitutionnelle à la Cour suprême. En opérant de la sorte, il a provoqué une modification de la Constitution irrégulière puisqu'elle n'a pas emprunté la voie prévue de la révision constitutionnelle. Le chef de l'État a expliqué avoir agi sous le régime de l'article 12-3 de la Constitution. Il y a péril pour la République dû à la neutralisation du juge constitutionnel. Il a donc pris une mesure exceptionnelle imposée par les circonstances.

Nous réitérons l'inexactitude d'une telle analyse. Nous rappelons qu'aucune condition ni de fond ni de forme n'est remplie pour fonder l'usage par le président de ses pouvoirs exceptionnels. Nonobstant, les juristes dits éminents qui se font porte-voix de cette forfaiture, il n'y a objectivement aucune menace grave et immédiate qui pesait sur nos institutions. Quand bien même la Cour

constitutionnelle était bloquée, la gravité n'y était pas, il eut suffi de renouveler la Cour. L'immédiateté non plus, elle est mise sous silence depuis un an. Surtout, aucune des exigences de formes n'a été observée par le chef de l'État. Le conseil des ministres et la Cour constitutionnelle n'ont pas été consultés. La nation n'en a, de surcroît, jamais été informée.

La décision du Président de l'Union ne relevait donc pas d'une mesure exceptionnelle, mais au contraire elle est anticonstitutionnelle. Il s'est agi de défaire un titre entier de la Constitution, remodeler trois de ses lois organiques pour sceller le sort d'une de ses institutions. Cette décision anticonstitutionnelle est tel un péché originel. En ce qu'elle sert de point de départ de toute la cabale cavalière qui se poursuit, elle entache d'inconstitutionnalité le reste des actes adoptés ou qui le seront sur son fondement. Il en est ainsi du décret de convocation du collège électoral, en dehors de ses irrégularités intrinsèques. Il en va aussi ainsi du référendum constitutionnel annoncé. Comment pourrait-il en être autrement alors que le juge électoral constitutionnel a été dépouillé de ses prérogatives et mis à mort ? Comment pourrait-il en être autrement

alors que nous sommes supposés être en situation exceptionnelle d'un danger pesant sur la République ?

Nous alertons sur la suspension de fait de la Constitution établie par le peuple souverain. Nous exhortons le chef de l'État à observer l'obligation qui lui est sommée par ce même article 12-3. Il doit dans les moindres délais rétablir la normalité constitutionnelle en replaçant les institutions de la Constitution en mesure d'exercer, chacune pour ce qui la concerne, les missions qui leur ont été confiées. La compétition politique est normale dans

une démocratie. Il est légitime que le président soit en mesure de déterminer la politique qu'il estime favorable pour la nation. Il est sain qu'une opposition puisse proposer une alternative. Il nous importe peu les choix politiques des uns et des autres, seulement nous rappelons qu'ils doivent être opérés dans le cadre et les limites posés par notre Loi fondamentale pour la concorde nationale et son développement. Monsieur le Président, c'est ainsi l'État de Droit, il est notre priorité. Puisse-t-il redevenir le vôtre.

SIGNATAIRES

Moudjahidi ABDOULBASTOI, Avocat à la Cour
 Ahmed ALI ABDALLAH, Docteur en droit public, Enseignant chercheur
 Antuf BACAR, Juriste privatiste, Chargé de Travaux Dirigés
 Sambaouma HAMIDOU ABDEREMAN, doctorant en Droit comparé
 Ibrahim MAHAFFIDH EDDINE, juriste publiciste
 Rafsandjani MOHAMED, Doctorant en droit public, chargé d'enseignement
 Abdourahmane MOHAMED BEN ALI, juriste publiciste
 Ali MMADI, Juriste de formation
 Zaïd OMAR, Avocat au Barreau de Moroni
 Hamidou SAÏD ALI, Juriste
 Maliza SAÏD SOILIH, doctorante en droit public. Élève de l'ENA
 Ibrahim YOUSSEF, juriste privatiste

APPEL À CANDIDATURE D'AB AVIATION POUR LA FORMATION DE PERSONNEL NAVIGANT COMMERCIAL (PNC)

4 places proposées
aux candidats (hommes/femmes)
répondant aux critères suivants :

- nationalité comorienne
- âgé entre 21 et 32 ans
- titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2
- maîtrise obligatoire du Français, de l'Anglais et du Shikomori (une langue supplémentaire serait appréciée)

DOSSIER DE CANDIDATURE A DÉPOSER DANS
LES AGENCES AB AVIATION AVANT LE 20 MAI 2018
COMPRENANT :

- (pli fermé à l'attention du Directeur Général)
- CV et lettre de motivation à l'attention du D.Général
- photocopie d'une pièce d'identité
- photo d'identité

Une sélection sur dossier sera effectuée par AB Aviation, suivie d'une phase d'entretiens avant l'envoi des recrues en formation (financée par la compagnie) en Afrique du sud



EN SAVOIR PLUS

<https://www.flyabaviation.com> • rubrique carrière



AB Aviation

www.flyabaviation.com